



PROCES-VERBAL

Commission Régionale de Féminisation

Réunion du : Jeudi 24 juin 2026

Présidence : Mme BATTESTI Frédérique

Présent(s) : M. CALENDINI Mathieu, MMES DUDILLIEUX Sandrine, GARDELLA Sandra (CD), MAMBRINI Audrey, OTTINGER Sophie,

Absent(s) :

Excusé(s) : MME FOUCAULT Mélanie, MM VALERY Anthony, MANUELLI René. TORRE Tony, BATTESTI André

Assiste(nt) :

M. MOSCONI Alain (Secrétaire Général de la Ligue)
M. PAOLI Pascal (Président de l'AS CASINCA)
Mme ROGER Mathilde (SVARR)

1- PREAMBULE

La Ligue Corse se félicite du bilan favorable concernant le Football Féminin.

Le Football Féminin est en progression au niveau des licenciées.

De plus lors de l'Assemblée Fédérale de la FFF du 06 juin 2026 il a été proposé de revoir la règle sur le match du tour préliminaire, pour l'accession en D3 Féminine et en D2 Futsal, en instituant un tirage au sort effectué avant le début de saison, entre les Ligues classées de la 7ème place à la 13ème place.

L'Avis de la Direction des Compétitions Nationales a été favorable avec date d'effet pour la saison 2026 / 2027.

Rappel du nouveau Règlement :

a) En présence de 13 équipes, un tour préliminaire oppose uniquement deux équipes issues des Ligues régionales.

Cette rencontre est déterminée par tirage au sort intégral effectué en début de saison, entre les Ligues classées de la 7ème à la 13ème place. Elle se joue sur le terrain du champion de Ligue 1er tiré. Les rencontres de la compétition propre se jouent en suivant le classement des Ligues, étant précisé que le vainqueur du tour préliminaire prend la position de l'équipe la mieux classée de ce tour préliminaire dans le classement des Ligues.

b) Le cas échéant, la ou les Ligues tirées au sort pour le tour préliminaire lors de la saison N seront exemptes de ce même tirage au sort l'année N+1 si elles sont toujours concernées.

c) Les rencontres de la compétition propre se jouent en match aller-retour et les 6 oppositions sont déterminées de la manière suivante en tenant compte du classement des Ligues à l'issue du tour préliminaire :

- Equipe issue de la Ligue classée 1ère au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 12ème,
- Equipe issue de la Ligue classée 2ème au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 11ème,
- Equipe issue de la Ligue classée 3ème au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 10ème,
- Equipe issue de la Ligue classée 4ème au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 9ème,
- Equipe issue de la Ligue classée 5ème au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 8ème,

- Equipe issue de la Ligue classée 6ème au classement des Ligues face à l'équipe issue de la Ligue classée 7ème,

Les matchs retour se jouant sur le terrain de l'équipe de la Ligue la mieux classée.

Dans le cas où le nombre de Ligues représentées serait inférieur à 12, l'équipe issue de la Ligue classée 1ère serait alors exempte et directement promue en D3 Féminine, et ainsi de suite.

2- RENOUVÈLEMENT DE LA COMMISSION

La Commission prend note de la demande de démission de M. ARDILE Pierre-François.

La Commission a élu son bureau comme tel :

Présidence : Mme BATTESTI Frédérique

Membres du bureau :

Mme DUDILLIEUX Sandrine, Mme GARDELLA Sandra (CD), FOUCAULT Mélanie, Mme MAMBRINI Audrey, Mme Ottinger Sophie, Mr CALENDINI Mathieu, Mr VALERY Anthony, Mr MANUELLI René. Mr TORRE Tony et Mr BATTESTI André.

La Commission prend note de la demande d'intégration de M. MOSCONI Alain et donne un avis favorable.

3- CHAMPIONNAT R1 / COUPE ET CHALLENGE

La Commission émet le souhait de faire jouer les matchs de R1 Féminine, Coupe de France, Coupe de Corse et Challenge sur le créneau horaire de 12 heures à 14 heures les dimanches.

4 - RAPPEL

Les inscriptions en championnat R1, Coupe de France, Coupe de Corse et Challenge sont ouverts jusqu'au 15 juillet.